



REFERENCE C.N.19.1990.TREATIES-1 (Notification dépositaire)

CONVENTION SUR LES PRIVILEGES ET IMMUNITES DES NATIONS UNIES
APPROUVEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES
LE 13 FEVRIER 1946OBJECTION DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET
D'IRLANDE DU NORD CONCERNANT UNE RESERVE FORMULEE PAR LE
VIET NAM LORS DE L'ADHESION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, et en référence à la notification dépositaire C.N.87.1988.TREATIES-1 du 20 juin 1988 concernant l'adhésion du Gouvernement vietnamien, avec une réserve, à la Convention susmentionnée, communique :

Le 30 janvier 1990, le Secrétaire général a reçu du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord l'objection suivante concernant une réserve formulée par le Gouvernement vietnamien :

(Traduction) (Original : anglais)

L'instrument d'adhésion déposé par le Gouvernement vietnamien comporte une réserve à propos de la section 30 de l'article VIII de la Convention, qui a trait au règlement des différends concernant l'interprétation ou l'application de la Convention. Le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord n'a eu de cesse d'affirmer qu'il ne pouvait accepter de réserves à propos de la section 30 de l'article VIII. Il estime, en effet, que c'est le type de réserves que les parties entendant adhérer à la Convention n'ont pas le droit de faire.

En conséquence, le Gouvernement du Royaume-Uni n'accepte pas la réserve formulée par le Gouvernement vietnamien à propos de la section 30 de l'article VIII de la Convention.

Le 19 mars 1990

A handwritten signature in black ink, appearing to be the initials 'K' or 'L'.

A l'attention des services des traités des ministères des affaires étrangères et des organisations internationales intéressées

CORRESPONDENCE UNIT

39 MEMBER STATES plus 5 NON-MEMBERS

FRENCH AND SPANISH

ALBANIA
ALGERIA
ARGENTINA
BELGIUM
BENIN
BURKINA FASO
BURUNDI
CAMBODIA
CAMEROON
CAPE VERDE
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC
CHAD
COMOROS
CONGO
COTE D'IVOIRE
DJIBOUTI
EQUATORIAL GUINEA
FRANCE
GABON
GUINEA
GUINEA-BISSAU
HAITI
ITALY
LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC

LEBANON
LUXEMBOURG
MADAGASCAR
MALI
MAURITANIA
MOROCCO
NIGER
PARAGUAY
ROMANIA
RWANDA
SAO TOME AND PRINCIPE
SENEGAL
TOGO
TUNISIA
ZAIRE

NON-MEMBER STATES

HOLY SEE
LIECHTENSTEIN
MONACO
SAN MARINO
SWITZERLAND

INFORMATION COPY SENT TO:

ALSO SENT TO: